

"Vous venez d'entendre le discours de M. Denis-Benjamin Viger, président du Conseil Exécutif," disait Cartier en s'adressant aux électeurs de Saint-Denis. "Je ne puis pas plus approuver ce discours que je n'approuve sa conduite en acceptant de former une administration à la demande de sir Charles Metcalfe.

"La question qui agite le pays, la voici en peu de mots : Faire triompher le principe de la responsabilité ministérielle, posé dans les résolutions de 1841, et mis en pratique sous sir Charles Bagot.

"Or, que disent ces résolutions ? Que le plus important et le plus incontestable des droits du peuple est d'avoir un parlement qui protège ses libertés, qui exerce une influence constitutionnelle sur l'exécutif, qui légifère sur toutes les matières de son ressort ; que le gouverneur, tout en étant responsable aux autorités impériales seules, doit conduire nos affaires avec l'assentiment de ministres responsables et que ces ministres doivent jouir de la confiance des représentants du peuple.

"Sir Charles Bagot voulut faire un essai loyal de ces résolutions. Voilà pourquoi il appela au pouvoir notre digne et respecté chef, M. LaFontaine, qui, avec son éminent collègue M. Baldwin, représentait réellement la majorité du sentiment populaire. Son successeur sir Charles Metcalfe refusa de suivre l'avis de ses ministres en des matières qui étaient de leur ressort absolu, et je suis ici aujourd'hui pour le blâmer. Il s'est trouvé trois députés bas-canadiens pour l'approuver, et M. Viger est un de ceux-là. Non content d'avoir mal voté, il est devenu le principal conseiller du gouverneur et s'est allié à nos pires ennemis. Qu'est devenu l'homme qui resta dix-neuf mois sous les verrous pour ne pas souscrire à des conditions qui n'étaient pas d'accord avec l'honneur de son pays ? Les temps sont bien changés.²⁰

"M. Viger cherche maintenant à nous diviser en se prêtant aux manœuvres de sir Charles Metcalfe. Mais le Bas-Canada lui dira dans quelques jours, d'une voix à peu près unanime, qu'il reste uni et inviolablement attaché au principe de la responsabilité ministérielle. Là est le salut dans les luttes du présent comme dans les luttes de l'avenir.

"Électeurs de Saint-Denis," concluait éloquentement le jeune Cartier, "vous avez fait preuve de courage le 23 novembre 1837, quand armés de quelques mauvais fusils, de lances, de fourches et de bâtons, vous battiez les troupes du colonel Gore ! J'étais alors des vôtres et je crois n'avoir pas manqué de bravoure ! Aujourd'hui, je

²⁰ Viger avait été l'un des principaux chefs patriotes, et avait été emprisonné pour complicité dans le soulèvement.